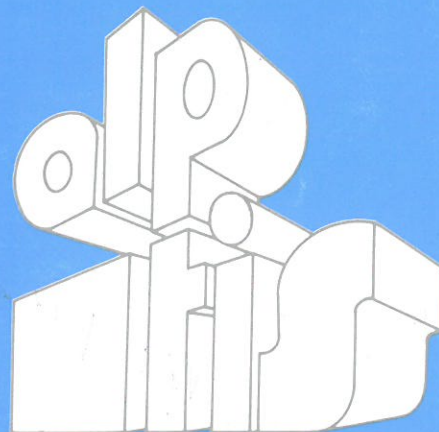




Une
Association
d'Assurés

150 000
bénéficiaires
dont :

Artisans, 24 %

Commerçants,
31 %

Professions
libérales, 19 %

Salariés, 26 %

Assemblée
générale des
adhérents à
Lyon en 1986.



ALP.TIS.

Un
groupement
d'assurés au
sein duquel
la gestion
paritaire est
une réalité
vivante.

Association de Prévoyance à but non lucratif, fonctionnant sous le régime de la Loi 1901, elle a été fondée en 1975 par un groupe de travailleurs indépendants. Son origine date de 1939.

A côté des anciennes sociétés de secours mutuels devenues Sociétés Mutualistes et regroupées dans la Fédération de la Mutualité..., à côté des organismes d'assurance...

ALP.TIS occupe une place quelque peu originale par son indépendance.

Elle se donne pour vocation d'accueillir par priorité ceux qui pensent que l'avenir et le développement de la protection sociale nécessitent une prise de conscience, un comportement responsable, ceux qui veulent être des assurés, non des assistés.

Opposés à tout monopole, nos adhérents croient à la vertu de l'émulation et que le stimulant le plus efficace pour l'amélioration de la qualité du service rendu, réside dans la liberté laissée à chacun de choisir son organisme assureur et d'en changer s'il n'est pas satisfait.

Nombreuses sont en effet les disparités d'un organisme à un autre : différence de coût mais aussi et surtout de qualité.

- Cessation ou non de la garantie à 60 ou 65 ans pour la couverture médico-chirurgicale,
- augmentation ou non de la cotisation lorsque l'assuré vieillit,
- cessation ou non du service ou de la revalorisation des rentes d'invalidité pour rupture de contrat, etc.

Conférence-
débat en
Ile-de-France
« Maîtriser les
dépenses de
santé ».



La confiance
des
professionnels

La progression de plus de 600% en 10 ans de l'effectif des adhérents de l'Association, témoigne de la continuité et de l'authenticité des résultats obtenus au plan des garanties offertes.

En témoigne plus encore peut-être la proportion éloquente parmi ceux qui adhèrent, de professionnels de la santé, de juristes mais aussi d'assureurs qui choisissent ALP.TIS pour leur propre protection et celle de leur famille.

De la même manière que diminue chaque année le nombre de ceux qui se contentent de « bronzer idiot », **il y a chaque jour davantage d'assurés qui ne se contentent plus d'être des utilisateurs passifs, veulent comparer, comprendre, choisir, participer à l'élaboration** de leur protection complémentaire et disposer d'un droit de regard sur la gestion. C'est un phénomène de Société.

La
responsabilisation
des assurés : des
adhérents
prévoyants et
informés.

Pour promouvoir cette responsabilité, ALP.TIS multiplie les dispositifs incitatifs offrant des avantages exceptionnels à qui fait acte de prévoyance de bonne heure.

C'est ainsi que dans de nombreux régimes offerts au choix des adhérents d'ALP.TIS la cotisation est fonction de l'âge à l'adhésion et n'évolue pas en pourcentage au fur et à mesure que l'assuré avance en âge.

C'est ainsi qu'à 65 ans l'adhérent peut à ALP.TIS conserver la garantie Médico-Chirurgicale qui était la sienne, ce qui n'est hélas pas encore le cas dans tous les organismes.

ALP.TIS pense que les pouvoirs publics seraient bien inspirés en encourageant la généralisation de semblables initiatives par la déductibilité fiscale des cotisations des régimes de prévoyance facultatifs et complémentaires qu'ils soient souscrits à titre collectif ou individuel.

Un dialogue
national entre
tous les
adhérents.

1989 : 60 COMITES

Concertation
annuelle des
Présidents des
Comités
Consultatifs.



Participation
des adhérents
à l'élaboration
de leurs
garanties.

La vitalité du
tissu
associatif

ALP.TIS souhaite que les moyens modernes de communication soient mobilisés pour développer **une campagne permanente en faveur de la prévention.** A son échelle, elle tente de donner l'exemple.

A ALP.TIS, les aménagements apportés d'année en année, sont ceux-là même que les adhérents ont suggérés.

Le Conseil d'Administration élu, composé de 24 membres bénévoles, est représentatif de la diversité des professions représentées au sein de l'Association et de son caractère volontairement interprofessionnel, le danger des organismes de prévoyance corporatifs ayant été abondamment mis en lumière dans un passé relativement récent.

Le Conseil est assisté de quatre Commissions de Travail, elles aussi composées de bénévoles.

Dans les régions, plus de 900 adhérents participent aux travaux des Comités Consultatifs.

Tous les Comités implantés dans 60 villes se donnent pour mission de parrainer la croissance et le rayonnement de l'ALP.TIS et quelques uns y réussissent de façon spectaculaire.

D'autres ont à leur actif l'organisation de conférences régionales et de débats centrés sur la protection sociale.

Tous sont des lieux de rencontre et de réflexion, enrichis par la diversité socio-professionnelle des Membres de l'Association.

Les garanties Alp.tis

Garantie médico-
chirurgicale
complémentaire,

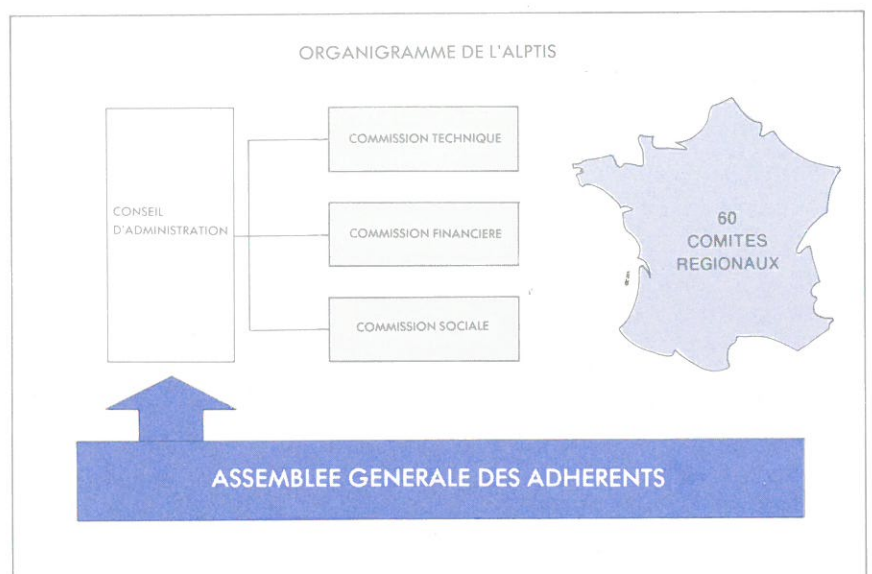
Indemnité
journalière en cas
d'arrêt de travail
par maladie ou
accident,

Assurance
temporaire en cas
de décès,

Rente en cas
d'invalidité,

etc.

Une structure
participative.



Une
collaboration
efficace dans
l'intérêt de
tous.

Parallèlement, ALP.TIS collabore en permanence avec 4 500 professionnels de l'assurance qui apportent leur expérience, leur technicité.

Lorsqu'occasionnellement ils inscrivent à ALP.TIS tel ou tel client, ils en demeurent néanmoins les conseils.

Les contrats collectifs souscrits et mis à la disposition des Membres de l'Association, le sont auprès de Sociétés d'Assurance à forme Mutuelle dynamiques et puissantes :

**Assurances du Crédit Mutuel (ACM)
à Strasbourg**

**Mutuelles Unies (Groupe AXA)
à Rouen**

**Groupe Monceau (Mutuelles Associées)
à Paris**

**Société Suisse d'Assurances
Générales sur la Vie Humaine**

Avec les représentants qualifiés de ces Compagnies, ALP.TIS développe une concertation positive pour les deux parties.

Elle exprime en ce qui la concerne, les besoins, les souhaits de ses Membres, constituant une structure où leur droit à la parole n'est pas occasionnel, circonstanciel, mais permanent, en fait la règle de base, le pain quotidien.

A ce titre, elle s'apparente à **une organisation de consommateurs convaincus que l'Etat providence a trouvé ses limites et que les intérêts individuels doivent se concilier avec les intérêts de la collectivité des assurés.**

Composition
du conseil
d'Administration
de l'ALP.TIS

BROERMANN Guy	<i>Menuisier</i> 34690 FABERGUES
CHALON André	<i>Expert comptable retraité</i> 69004 LYON
CHAVOT Henri	<i>Kinésithérapeute</i> 42000 SAINT-ETIENNE
CHEVALLIER Jean-François	<i>Architecte</i> 74400 CHAMONIX
CHUZEVILLE Bernard	<i>Opticien</i> 69003 LYON
CLEMENT Jean-François	<i>Conseil juridique</i> 69003 LYON
COUDERT Georges	<i>Géomètre expert</i> 69134 ECULLY
CROCI Jacques	<i>Ingénieur conseil en marketing</i> 31000 TOULOUSE
DEPLANQUE Gérard	<i>Avocat</i> 66000 PERPIGNAN
DUPONT Francis	<i>Avocat</i> 59155 FACHES-THUMESNIL
FOUILLOUX Huguette	<i>Commerçante</i> 67000 STRASBOURG
GENITEAU Alain	<i>Juriste</i> 29283 BREST
GOUDARD Nicole	<i>Expert comptable</i> 69100 VILLEURBANNE
GUILLERMIN Henri	<i>Chirurgien dentiste</i> 69100 VILLEURBANNE
HUET Simone	<i>Ingénieur conseil en gestion</i> 92190 MEUDON
LAYS Marthe	<i>Epouse d'artisan</i> 69006 LYON
LEISER Hélène	<i>Sans profession</i> 33430 BAZAS
MAGAUD-GODMER Nicole	<i>Médecin</i> 38000 GRENOBLE
MAGNAN Michel	<i>Médecin</i> 13013 MARSEILLE
MANDY Norbert	<i>Avocat</i> 69003 LYON
MEREAUD-BROSSARD Denise	<i>Pharmacienne</i> 69330 JONAGE
RAFFIN Jean	<i>Expert comptable</i> 69005 LYON
ROGER DE GARDELLE Bernadette	<i>Esthéticienne</i> 69100 VILLEURBANNE
VUITTON Georges	<i>Agent immobilier</i> 69006 LYON

La
prévoyance
au plus juste
coût.

Surtout les Membres de l'Association pensent qu'il faut bien faire ce que l'on a entrepris, plutôt que de vouloir toucher à tout.

ALP.TIS ayant pour objet la sélection et la mise au point de contrats collectifs performants en assurance de personnes, ils souhaitent qu'elle leur apporte d'abord la sécurité et la stabilité qu'ils sont venus chercher, ce qui n'est déjà pas si mal.

Donc pas de pharmacie ALP.TIS, pas de clinique ALP.TIS, pas de maison de vacances ALP.TIS, liberté pour chacun de s'adresser au praticien et à l'établissement de son choix, et que la fraction la plus importante possible de la cotisation versée soit affectée à la couverture des garanties souscrites par les adhérents.

Tout cela n'exclut ni l'existence d'un fonds social, ni **concertation et échanges avec les autres organismes qui poursuivent un but plus ou moins similaire par des chemins quelquefois différents.**

ALP.TIS/GESTION S.A. créée par les administrateurs d'ALP.TIS/ASSOCIATION, effectue la gestion administrative des dossiers et traite les opérations d'assurance proprement dites.

Outre son siège social à Lyon, ALP.TIS/GESTION dispose de 4 bureaux régionaux, à : Marseille, Bordeaux, Paris et Beaune.

BUREAUX ALPTIS GESTION

LYON : LYON 7^e, 317, rue Garibaldi 69347 LYON Cedex 07
Tél. 78.58.62.49

MARSEILLE : 38, boulevard Périer 13008 MARSEILLE
Tél. 91.53.26.00

BORDEAUX : 139, boulevard Président-Wilson 33200 BORDEAUX
Tél. 56.02.27.57

PARIS : 106, rue d'Amsterdam 75009 PARIS
Tél. 45.26.34.90

BEAUNE : 39, rue de Lorraine 21200 BEAUNE
Tél. 80.22.82.56